



## Parution de l'édition 2017 de l'*Atlas régional de la culture*

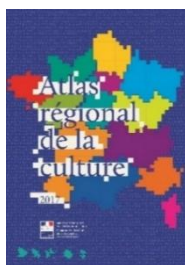
Publié par le département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS)\* du ministère de la Culture, l'*Atlas régional de la culture* présente un ensemble de données déclinées à différents échelons territoriaux : équipements culturels, dépenses de l'État et des collectivités territoriales dans ce domaine, professions et entreprises culturelles. Ces données sont présentées sous forme de cartes et de graphiques et peuvent toutes être comparées à l'échelon national.

À la suite de la réforme territoriale mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la question de l'équilibre entre les régions est plus que jamais présente et il est important de se doter de moyens pour les comparer. Cet *Atlas* inédit, qui mobilise des sources statistiques fiables et pérennes, y contribue.

Le chapitre inaugural présente les données à l'échelle nationale et met en lumière les points communs et les différences régionales. Il rappelle notamment que la répartition de la population et des richesses sur le territoire est inégale. Ces disparités socio-économiques s'illustrent au fil des cartes et chapitres consacrés aux treize nouvelles régions et aux départements d'outre-mer.

Chaque chapitre régional présente un ensemble de données exposées de manière identique d'une région à l'autre dans une double exigence de transversalité et de comparabilité.

Avec cet *Atlas régional de la culture*, le DEPS apporte des points de repère et de comparaison territoriaux indispensables à la construction de politiques publiques de la culture.



Atlas régional de la culture, 240 p.

ISBN 978-2-11-1399368-5

Diffusion numérique :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-d-ouvrages/Atlas-regional-de-la-culture/Atlas-regional-de-la-culture-2017>

\* Le Département des études, de la prospective et des statistiques a une triple mission d'ordre statistique, d'études et recherche et de prospective. Au sein du ministère de la Culture, il collecte les données, certifie les sources et élabore les statistiques relatives au champ de la culture pour une approche quantitative des faits ; par son programme d'études et de recherche, il contribue à la connaissance du champ en sciences sociales ; enfin, il propose une analyse des enjeux des secteurs afin d'aider à la détermination stratégique de l'action publique.